



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission du commerce international*

---

**2010/2301(INI)**

2.12.2011

# PROJET DE RAPPORT

sur l'UE et la Chine: un déséquilibre commercial?  
(2010/2301(INI))

Commission du commerce international

Rapporteure: Marielle de Sarnez

## EXPOSÉ DES MOTIFS

À la veille de l'ouverture du Sommet du G20, le 1er novembre 2011, Hu Jintao, président de la République populaire de Chine, déclarait que « *la Chine entendait, de concert avec l'Europe [...] construire un partenariat d'égal à égal basé sur le respect mutuel, l'amitié et la confiance réciproque, un partenariat de coopération marqué par les avantages mutuels, le gagnant-gagnant et le développement commun [...]* ». Cette déclaration, en pleine crise de la dette publique européenne, venait souligner que l'économie de la Chine ne pourra se satisfaire longtemps d'une chute de la croissance de l'Europe.

En substance, la Chine affirme avoir besoin de la croissance de ses partenaires commerciaux pour nourrir son propre développement économique et les changements internes qu'il implique, notamment en termes de consommation interne et d'élévation du niveau de vie de sa population. Une évolution structurelle fixée par le 12<sup>e</sup> plan quinquennal chinois (2011-2015) qui met l'accent sur le rééquilibrage de la croissance chinoise par une hausse de la consommation intérieure et le développement durable.

Un changement de modèle, source de nouvelles opportunités pour l'économie européenne, à condition que ces objectifs soient accompagnés par des décisions fortes des autorités chinoises en matière d'accès au marché, de contrôle des investissements étrangers, de protection des droits de propriété intellectuelle et de levée des barrières techniques au commerce. Autant d'obstacles qui, s'ils étaient supprimés, assureraient un rééquilibrage des échanges commerciaux et, par conséquent, un regain de croissance pour l'économie européenne. Car l'Europe a besoin de la Chine et la Chine a besoin de l'Europe.

C'est dans cet esprit que doit s'ouvrir une nouvelle phase des relations commerciales UE-Chine basée sur un partenariat d'égal à égal, marqué par les avantages mutuels et le développement commun. Une réciprocité que les Européens revendiquent de longue date.

Portée par une croissance de près de 10% par an depuis 30 ans, l'économie chinoise, essentiellement tournée vers l'exportation, a bénéficié de l'ouverture des échanges commerciaux. La Chine va devenir à mi-siècle l'économie la plus puissante du monde.

De son côté, l'UE – 1<sup>re</sup> puissance commerciale et 1<sup>re</sup> destination des exportations chinoises – a vu son déficit commercial se creuser, passant de 49 milliards d'euros en 2000 à 168,8 milliards en 2010, accusant dans le même temps une faible croissance propice à une hausse du déficit budgétaire de la plupart de ses États membres.

Il y a donc clairement un déséquilibre dont il convient d'analyser les causes et de suggérer les voies et moyens pour le combler dans le cadre d'un partenariat renouvelé, reposant sur les principes de réciprocité et de concurrence équitable.

### **I – I ES FACTEURS DE DESEQUILIBRES**

Les entreprises européennes ne peuvent pas aujourd'hui investir en Chine dans des conditions similaires à celles qui régissent les investissements chinois en Europe.

#### **Des barrières commerciales à l'accès aux marchés chinois**

Malgré les progrès accomplis par Pékin pour réduire les barrières commerciales entravant l'accès à ses marchés, de nombreux obstacles subsistent, comme en témoigne le dernier rapport de la Chambre de Commerce de l'UE en Chine : 43% des chefs d'entreprises européennes implantées en Chine estiment en 2011 que les mesures prises par Pékin leur sont discriminatoires, contre 33% en 2010. Ce rapport précise même que « *des mesures récentes limitant encore davantage l'ouverture du marché soulèvent des questions quant à la volonté de créer pour tous les acteurs du marché des opportunités durables* ».

D'autres barrières commerciales subsistent, telles que l'octroi de subventions et de crédits à l'exportation dans certains secteurs, l'exigence de certifications nationales ou le manque de transparence des normes.

### **Un accès limité aux marchés publics chinois**

La participation des entreprises européennes aux marchés publics chinois est hors de portée. Au-delà des problèmes liés à l'existence de réglementations complexes, les volumes et les domaines des marchés publics restent restreints et le manque de transparence et de concurrence ainsi que des standards non conformes aux règles internationales constituent des facteurs d'exclusion pour les entreprises européennes.

### **Les transferts de technologie et la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI)**

La plupart des entreprises souhaitant effectuer des investissements en Chine sont des entreprises de haute technologie. Or, le mécanisme chinois de la *joint venture* empêche les investisseurs étrangers de devenir actionnaire majoritaire dans les domaines de l'automobile ou des télécommunications.

De plus, la faible protection de la propriété intellectuelle en Chine – qui ne prend pas part aux négociations d'ACTA – dissuade de plus en plus les investisseurs européens. Il convient à cet égard de rappeler que la croissance des exportations chinoises va de pair avec l'augmentation de la quantité de contrefaçons saisies aux frontières extérieures de l'UE : en 2010, 85% des marchandises enfreignant les droits de propriété intellectuelle saisies par les douanes européennes provenaient de Chine.

### **Les matières premières**

La politique chinoise dans le domaine des matières premières, et notamment des terres rares, importantes pour les secteurs européens de pointe, suscite de plus en plus de tensions. La Chine, qui concentre 97% de la production mondiale, a mis en place des restrictions à leur exportation afin, officiellement, de privilégier sa demande intérieure. Certaines pratiques chinoises concernant d'autres matières premières ont d'ailleurs été contestées devant l'Organe de règlement des différends de l'OMC, qui a donné tort à la Chine en juillet 2011.

### **La question de la monnaie**

Alors même que les États-Unis et l'Europe, les deux grands partenaires de la Chine, disposent de devises « flottantes », la sous-évaluation et la non-convertibilité du yuan, qui s'apparente à un dumping monétaire d'ampleur inégalée, pose une question prégnante. Cette sous-évaluation a permis à la Chine d'accumuler près de 3200 milliards de dollars de réserves de change et de développer ses investissements en Europe en vue d'acquérir des technologies de pointe, mais aussi d'acheter une partie des dettes souveraines de certains pays européens, sans

que nous sachions – et c'est également vrai des investissements –, faute d'instrument pour le mesurer, combien elle en détient.

Mais la Chine a aussi quelques récriminations à notre égard : système complexe de droits de douane agricoles et subventions de la PAC, obstacles techniques au commerce ou encore restrictions aux investissements étrangers par les États membres de l'UE... Le présent rapport donne des indications sur l'action que l'UE doit mettre en œuvre, s'agissant des investissements chinois sur son territoire, dans le respect du cadre de l'OMC. Surtout, il affirme la nécessité d'élaborer une politique économique et industrielle européenne afin que l'UE puisse commercer équitablement avec la Chine, en excluant tout protectionnisme.

## **II. LA RECIPROCITE AU CŒUR D'UN NOUVEAU PARTENARIAT**

À cette première étape nécessaire d'ouverture de nos frontières respectives, qui fait suite à des décennies de guerre froide, doit succéder un partenariat « gagnant-gagnant », d'autant plus justifié que la Chine a largement bénéficié de la liberté des échanges. L'équilibre à rechercher est une exigence car, dans la crise que traverse l'Europe aujourd'hui, les opinions publiques ne sont pas insensibles à des propos mettant en cause la Chine, considérée comme facteur de tous nos maux.

La philosophie de l'Europe, ce n'est ni de se fermer ni de s'ouvrir à tout vent. Ces deux attitudes sont contraires à l'esprit communautaire, contraires à l'intérêt de l'Europe et des Européens qui défendent une vision régulée, équilibrée et multilatérale des relations internationales. La démarche de l'Europe, c'est la construction de partenariats fondés sur la sincérité et la réciprocité, facteurs d'apaisement des tensions et de croissance partagée.

### **Un accès aux marchés et une concurrence internationale équitables**

L'accès par les entreprises européennes au marché chinois doit se faire dans les mêmes conditions que l'accès des entreprises chinoises au marché européen. L'adhésion de la Chine à l'Accord plurilatéral sur les marchés publics (AMP) est urgente, de même que la conversion des normes et des standards chinois aux normes internationales, l'élaboration de standards communs dans les secteurs d'avenir et le démantèlement des protections à l'accès au marché chinois comme le régime des licences, les aides directes et les barrières à la commande publique. Nous avons également besoin que l'UE développe une stratégie pour éviter les transferts forcés de technologie. De même, la question de la procédure de coopération renforcée en matière de brevet communautaire doit être rapidement réglée.

Il est également indispensable de réfléchir à une réforme de l'OMC pour y inclure le respect de normes sociales, sanitaires et environnementales communes élaborées conjointement avec l'OIT, l'OMS, et l'ONU. Dans ce futur cadre exigeant, l'introduction progressive d'une conditionnalité des échanges devra être posée. Enfin, question sensible s'il en est, le statut d'économie de marché de la Chine : la Commission devrait se fixer pour mission d'accompagner le gouvernement chinois dans ses efforts pour lever les obstacles actuels.

### **De nouveaux outils pour plus de transparence**

Contrairement aux États-Unis, l'UE ne connaît pas avec précision le taux de pénétration de la Chine dans l'économie des États membres, qu'il s'agisse d'investissements ou d'achat de titres de dette publique. Cette ignorance est naturellement préjudiciable à l'intérêt européen et de nature à alimenter tous les fantasmes. L'UE doit se doter d'instruments de mesure sur le

modèle du *Committee on Foreign Investment in the United States* (CFIUS) pour rendre compte des détenteurs étrangers de dette publique. L'UE devrait également publier un rapport annuel sur le respect par la Chine des obligations prévues dans son protocole d'accession à l'OMC et mieux utiliser les instruments de défense commerciale à sa disposition.

La sous-évaluation du yuan et sa non-convertibilité nuit à la transparence et à la sincérité des échanges. L'UE doit donc insister auprès des autorités chinoises et les encourager à poursuivre les efforts déjà engagés. N'oublions pas qu'en vertu des traités européens, l'UE peut, en cas de déséquilibres monétaires mondiaux insoutenables, se doter d'une politique de change.

### **Un nouveau cadre pour les relations UE-Chine**

Les relations commerciales UE-Chine ont considérablement évolué en 30 ans de même que l'influence croissante de la Chine sur la scène internationale. Il est donc nécessaire que l'UE et la Chine mettent à jour les conditions de leur accord de coopération de 1985. Si la Chine ne peut pas encore être considérée comme une économie de marché, il convient tout de même d'intégrer à cet accord des normes plus contraignantes en matière d'importations et d'exportations des produits.

Le nouvel accord sur l'investissement devrait prendre en compte la nécessité d'accès sans restriction aux marchés publics chinois dans les mêmes conditions qu'en Europe. L'UE devra par ailleurs rester vigilante quant à l'impact économique, social et environnemental des investissements croissants de la Chine dans les pays en voie de développement et notamment en Afrique.

----

Il est urgent pour l'UE de mettre en œuvre une politique concertée de ré-industrialisation ainsi qu'une politique de recherche et d'innovation à la hauteur des nouveaux enjeux mondiaux. De ce point de vue, il serait utile par exemple que l'UE encourage l'achat de produits européens.

Inutile d'insister sur l'exigence absolue d'une meilleure coordination des États membres, afin que leurs relations bilatérales avec la Chine ne viennent affaiblir la position de l'UE vis-à-vis de celle-ci.

Une exigence de meilleure coordination qui vaut au-delà des seules questions commerciales. Il s'agit pour nous, non seulement de défendre le modèle d'une économie sociale de marché, ouverte mais exigeante en matière de réciprocité et protectrice de l'intérêt des Européens, mais aussi de promouvoir et de défendre notre conception du développement, de la démocratie et des droits de l'homme. Car nous croyons que le progrès social et économique est intimement lié à l'instauration d'institutions démocratiques.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

### sur l'UE et la Chine: un déséquilibre commercial? (2010/2301(INI))

*Le Parlement européen,*

- vu les articles 2, 3, 6 et 21 du traité sur l'Union européenne,
- vu les articles 153, 191, 207 et 218 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- vu les articles 12, 21, 28, 29, 31 et 32 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,
- vu le protocole d'accession de la République populaire de Chine à l'Organisation mondiale du commerce du 23 novembre 2001,
- vu sa résolution du 5 février 2009 et le rapport de sa Direction des politiques externes de juillet 2011 sur les relations commerciales et économiques avec la Chine<sup>1</sup>,
- vu le communiqué commun du 13<sup>e</sup> sommet UE-Chine qui s'est tenu à Bruxelles le 6 octobre 2010,
- vu la communication de la Commission intitulée "Commerce, croissance et affaires mondiales – La politique commerciale au cœur de la stratégie Europe 2020" (COM(2010)0612) et sa résolution du 27 septembre 2011 sur une nouvelle politique commerciale pour l'Europe dans le cadre de la stratégie Europe 2020<sup>2</sup>,
- vu sa résolution du 19 février 2008 sur la stratégie de l'UE pour assurer aux entreprises européennes un meilleur accès aux marchés extérieurs<sup>3</sup>,
- vu le règlement (CE) n° 1225/2009 du Conseil du 30 novembre 2009 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de la Communauté européenne et la communication de la Commission du 6 décembre 2006 intitulée "L'Europe dans le monde: les instruments de défense commerciale de l'Europe dans une économie mondiale en mutation",
- vu la communication de la Commission intitulée "Vers un marché unique des droits de propriété intellectuelle" du 24 mai 2011, le rapport de la Commission du 14 juillet 2011 sur l'application par les douanes européennes des droits de propriété intellectuelle et sa résolution du 18 décembre 2008 sur l'impact de la contrefaçon sur le commerce international<sup>4</sup>,
- vu le rapport de l'OMC du 5 juillet 2011 relatif aux mesures d'exportation de la Chine de diverses matières premières et sa résolution du 13 septembre 2011 sur une stratégie

---

<sup>1</sup> JO C 67E du 18.3.2010, p. 132.

<sup>2</sup> Textes adoptés de cette date, P7\_TA(2011)0412.

<sup>3</sup> JO C 184E du 6.8.2009, p. 16.

<sup>4</sup> JO C 45E du 23.2.2010, p. 47.

efficace des matières premières pour l'Europe<sup>1</sup>,

- vu sa résolution du 6 avril 2011 sur la future politique européenne en matière d'investissements internationaux<sup>2</sup>,
  - vu ses résolutions du 25 novembre 2010 sur la responsabilité sociale des entreprises dans les accords commerciaux internationaux<sup>3</sup> et sur les droits de l'homme et les normes sociales et environnementales dans les accords commerciaux internationaux<sup>4</sup>,
  - vu sa résolution du 24 avril 2008 sur la voie d'une réforme de l'Organisation mondiale du commerce<sup>5</sup>,
  - vu sa résolution du 25 novembre 2010 sur les politiques commerciales internationales dans le cadre des impératifs dictés par les changements climatiques<sup>6</sup>,
  - vu sa résolution du 5 février 2009 sur le renforcement du rôle des PME européennes dans le commerce international<sup>7</sup>,
  - vu les conclusions du Conseil européen du 23 octobre 2011 et la déclaration finale du sommet du G20: "Pour bâtir notre avenir commun, renforçons notre action collective au service de tous", faite à Cannes le 4 novembre 2011,
  - vu l'article 48 de son règlement,
  - vu le rapport de la commission du commerce international et les avis de la commission du développement, de la commission de l'emploi et des affaires sociales, de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie et de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (A7-0000/2011),
- A. considérant que l'accession de la Chine à l'OMC en 2001 a largement contribué à en faire le premier exportateur mondial de marchandises, avec 10,36 % des exportations en 2010, et la deuxième puissance économique mondiale;
- B. considérant que l'UE est la première destination des exportations chinoises, qui ont crû de 39,5 % entre 2009 et 2010, et que la Chine est le deuxième partenaire commercial de l'UE;
- C. considérant que depuis la signature de l'accord de coopération UE-Chine en 1985, les relations commerciales entre ces deux régions se sont considérablement développées et qu'il convient donc de le renouveler;
- D. considérant que le commerce bilatéral entre l'UE et la Chine accuse un déséquilibre en faveur de la Chine depuis 1997 et que ce déficit commercial s'élevait en 2010 à 168,8 milliards d'euros contre 49 milliards en 2000;
- E. considérant la faiblesse de la croissance économique européenne, qui devrait être de 0,5 %

<sup>1</sup> Textes adoptés de cette date, P7\_TA(2011)0364.

<sup>2</sup> Textes adoptés de cette date, P7\_TA-PROV(2011)0141.

<sup>3</sup> Textes adoptés de cette date, P7\_TA(2010)0446.

<sup>4</sup> Textes adoptés de cette date, P7\_TA(2010)0434.

<sup>5</sup> JO C 259E du 29.10.2009, p. 77.

<sup>6</sup> Textes adoptés de cette date, P7\_TA(2010)0445.

<sup>7</sup> JO C 67E du 18.3.2010, p. 101.

en 2012, et la forte croissance de la Chine, de l'ordre de 9 %;

- F. considérant que depuis 2001, la Chine s'est engagée à respecter les règles de l'OMC, à libéraliser son commerce et à ouvrir son marché;
- G. considérant que la sous-évaluation du yuan crée des avantages commerciaux artificiels pour la Chine et que les pays membres du G20 se sont engagés à faciliter une meilleure flexibilité des taux de change;
- H. considérant que l'UE a saisi en 2010 plus de 103 millions de produits suspectés d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle (DPI) à ses frontières extérieures pour une valeur totale de 1,11 milliard d'euros et que la Chine est le pays d'origine de 85 % de ces articles;
- I. considérant que la Chine, en vertu de son 12<sup>e</sup> plan quinquennal, devrait développer les secteurs stratégiques de l'énergie, de la construction, des transports et fera face à d'importants besoins en matière de développement de services, offrant des opportunités nouvelles d'investissements pour les entreprises européennes;

### **Ériger la réciprocité au rang de principe de la politique commerciale de l'UE**

1. demande à la Commission d'appliquer le principe de réciprocité dans la politique commerciale commune de l'UE avec les pays développés et émergents tels que la Chine pour garantir des conditions égales pour tous en évitant tout protectionnisme;
2. constate que l'économie chinoise ne remplit pas les critères de l'économie de marché telle que définie par l'OMC; invite la Commission à coopérer avec le gouvernement chinois en vue d'éliminer les obstacles au statut d'économie de marché; insiste sur le fait que ce statut devrait être accordé uniquement lorsque la Chine aura rempli ces critères; demande que l'UE procède à l'évaluation régulière, sous forme de rapport annuel, du respect par la Chine des obligations incluses dans son protocole d'accession à l'OMC;
3. regrette l'existence de nombreuses barrières tarifaires et non tarifaires au marché chinois, comme certaines discriminations à l'égard des opérateurs étrangers notamment dans le secteur bancaire, des assurances et des télécommunications, la complexité de la structure tarifaire et les obstacles techniques au commerce tels que le manque de transparence des règles techniques et des procédures d'évaluation de conformité ou le système chinois de certification obligatoire (CCC); constate que la Chine, contrairement à ce qui est prévu dans l'accord sur les subventions et mesures compensatoires (ASMC), ne notifie pas systématiquement ses subventions spécifiques;
4. s'inquiète de la difficulté d'accès aux marchés publics chinois pour les entreprises étrangères alors que l'accès aux marchés publics européens est garanti; déplore que la Chine n'ait pas adhéré à l'accord plurilatéral sur les marchés publics (AMP) bien qu'elle s'y soit engagée dans son protocole d'accession à l'OMC; demande à la Commission d'élaborer rapidement un instrument européen pour assurer un meilleur accès des entreprises européennes aux marchés publics étrangers et qui encourage les partenaires commerciaux de l'UE, comme la Chine, à ouvrir leurs marchés publics et à éliminer les mesures de protectionnisme;
5. note que les crédits à l'exportation consentis par les autorités et les banques chinoises

favorisent les distorsions commerciales; invite dès lors la Chine à se conformer aux lignes directrices de l'arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public; appelle la Commission à accompagner les efforts de l'OCDE pour obtenir la participation de la Chine à cet arrangement; encourage également la Chine à devenir signataire de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption;

6. rappelle que la principale forme autorisée d'implantation pour les entreprises étrangères en Chine est le mécanisme de la *joint venture*, dispositif très contraignant et trop souvent associé à des transferts de technologies stratégiques pouvant favoriser le développement concurrentiel de la Chine au détriment de l'industrie européenne dans des domaines où l'UE est à l'avant-poste;
7. appelle l'UE à recourir, autant que de besoin, aux instruments de défense commerciale conformes aux règles de l'OMC, à savoir les mesures antidumping, antisubventions et de sauvegarde, en cas de pratique commerciale illégale de la Chine afin d'assurer des conditions équitables aux échanges UE-Chine;

### **Défendre les intérêts industriels européens**

8. déplore l'insuffisante protection des DPI en Chine et regrette le manque de moyens concrets mis à disposition des entreprises européennes, notamment les PME, pour lutter efficacement contre les infractions aux DPI; salue la décision de la Commission de proposer une révision de la directive sur la mise en œuvre des DPI; souhaite que la Chine continue à transposer dans sa législation nationale le droit international en vigueur en matière de protection des DPI, et plus particulièrement de lutte contre la contrefaçon, et insiste pour que les autorités chinoises l'appliquent réellement; regrette que la Chine ne prenne pas part aux négociations du prochain accord international de lutte contre la contrefaçon (ACTA); appelle la Commission et les États membres à une coopération douanière accrue dans l'UE et avec les pays tiers, notamment dans la saisie des marchandises contrefaites, et à simplifier les procédures douanières;
9. note que la Chine produit 97 % des terres rares utilisées dans le monde et l'appelle à en garantir un approvisionnement équitable et durable à ses partenaires commerciaux; invite la Commission à prêter une attention particulière à toute restriction éventuelle de la Chine quant à l'exportation de ses matières premières; rappelle à cet égard la condamnation de la Chine par l'OMC le 5 juillet 2011 pour avoir mis en place des restrictions à l'exportation de certaines matières premières; demande à la Commission de développer une stratégie européenne de bonne gestion des matières premières passant par l'augmentation de l'efficacité énergétique, le recyclage, la réduction de l'utilisation des ressources et le développement de la coopération industrielle dans les secteurs d'avenir de l'économie verte;
10. invite la Commission à négocier un accord d'investissement UE-Chine ambitieux visant à créer un meilleur environnement pour les investisseurs européens en Chine, tout en augmentant le niveau des flux de capitaux chinois vers l'UE;

### **Aplanir la concurrence monétaire**

11. rappelle que la Chine détient des dettes souveraines de pays membres de la zone euro; souligne que cette détention a pris une dimension politique nouvelle à la suite des graves problèmes d'endettement au sein de la zone euro; demande à la Commission d'engager une

réflexion avec la BCE et les États membres sur la création d'un système coordonné pour identifier les détenteurs de dette souveraine; s'interroge sur les capacités de négociation commerciale de l'UE avec la Chine du fait de la contribution de celle-ci à la stabilisation financière de la zone euro;

12. souligne que la sous-évaluation chronique et la non-convertibilité du yuan apportent un avantage concurrentiel déloyal aux exportations chinoises alors que la Chine détient un tiers des réserves mondiales de change; rappelle que sans renforcement de la régulation financière internationale et de la coordination macroéconomique entre les États du G20, la stabilité économique et commerciale mondiale est en péril; appelle la Chine à laisser apprécier le yuan pour qu'il atteigne un taux de change approprié; rappelle que, comme le prévoient les traités européens, l'UE peut, en cas de déséquilibres monétaires mondiaux insoutenables, se doter d'une politique de change;

### **Réformer l'organisation des échanges**

13. demande aux États membres d'exiger que les entreprises étrangères respectent les normes sociales et environnementales européennes et la durabilité de l'emploi lorsqu'elles rachètent des entreprises européennes ou installent des filiales dans l'UE; invite la Commission à créer un organisme chargé d'évaluer les investissements stratégiques étrangers *ex ante* sur le modèle de la commission CFIUS aux États-Unis afin d'avoir une vision claire des entreprises opérant et investissant sur son sol;
14. demande que l'UE propose une réforme des règles d'organisation des échanges régis par l'OMC incluant des normes contraignantes à caractère social et sanitaire, élaborées conjointement avec l'OMS, l'OIT et l'ONU;
15. invite l'UE à développer une stratégie pour éviter les transferts forcés de technologie; souhaite à cet égard la conclusion rapide de la procédure de coopération renforcée en matière de brevet communautaire;
16. exige que tous les biens en circulation sur le marché intérieur respectent strictement les règles et normes européennes et demande à la Commission de proposer rapidement un scénario, conforme aux règles de l'OMC, d'introduction progressive d'une conditionnalité aux échanges et/ou d'un ajustement aux frontières pour les biens originaires de pays tiers qui ne respecteraient pas ces normes;

### **Évaluer le rôle mondial de la Chine**

17. souligne l'influence croissante de la Chine sur la scène du commerce international; appelle dès lors l'UE à rester vigilante quant à l'impact économique, social et environnemental des investissements croissants de la Chine dans les pays en voie de développement et notamment en Afrique;
18. rappelle que la Chine est le premier émetteur mondial de gaz à effet de serre; demande que l'UE propose à l'OMC d'intégrer l'impératif écologique et climatique en édictant des normes environnementales effectives dans les règles d'organisation des échanges internationaux;
19. rappelle que la Chine n'est plus un bénéficiaire traditionnel de l'aide au développement de l'UE et jouit désormais d'un partenariat stratégique; invite la Commission à tenir compte,

dans sa réforme du système de préférence généralisée (SPG), des évolutions de l'économie mondiale et de l'émergence de certains pays en développement plus avancés, comme la Chine, désormais compétitifs au niveau mondial;

### **Armer l'UE face à la concurrence mondiale**

20. demande que l'UE développe une politique industrielle commune ambitieuse fondée sur la recherche et l'innovation, bénéficiant de financements innovants tels les *project bonds* et soutenant le développement des PME, notamment via l'accès aux marchés publics, afin de maintenir sa compétitivité face à de nouveaux acteurs majeurs de l'industrie et de la recherche; appelle l'UE à valoriser la production européenne notamment par l'amélioration de l'étiquetage "made in";
21. souhaite que l'UE renforce sa gouvernance économique, budgétaire, fiscale et politique afin de devenir un interlocuteur crédible et de poids sur la scène internationale; appelle le Conseil et la Commission à parler d'une seule voix afin d'éviter que des partenariats et accords bilatéraux viennent affaiblir la position de l'UE; exhorte l'UE à mettre en œuvre une stratégie à long terme vis-à-vis de la Chine;
22. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.